

**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =  
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

**Band:** 2 (1861-1866)

**Heft:** 12-1

**Artikel:** Genève : monnaie inédites et imitations italiennes fabriquées à Bozzolo,  
Dezana, Passerano et Messerano [suite]

**Autor:** Morel-Fatio, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-544785>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Genève. Monnaies inédites et Imitations Italiennes fabriquées à Bozzolo,  
Dezana, Passerano et Messerano.**

Seconde Partie.

**II. Imitations italiennes de la monnaie genevoise. \*)**

J'ai, à plusieurs reprises, fait connaître de nombreux spécimens de la contre-façon italienne, surtout en ce qui concerne l'imitation des monnaies Suisses et je ne croyais pas avoir à y revenir de si tôt; mais en étudiant à l'occasion des lignes qui précèdent, quelques collections genevoises, j'ai découvert, reléguées parmi les incertaines ou insérées mal à propos, plusieurs pièces dont l'origine italienne se trahissait aisément malgré le type genevois sous lequel on les avait déguisées. Ce sont les suivantes :

No. 3. GENVINA . CIVILT . 1595. Ecusson genevois surmonté de l'aigle d'empire.  
R. POST . TENEBRAS . LVX . G. Croix pattée à trois encoches. Billon.  
(Coll. C. Blanchet.)

Cette pièce, d'une conservation parfaite et qui est destinée à imiter le *Quart* ou *Gringallet* de Genève, ne demande point d'explication. C'est une fraction du *Sol* que j'ai précédemment publié et attribué à Pomponesco.\*\*) Il faut seulement remarquer que Jules César Gonzague, comte de Pomponesco, ayant transféré son atelier monétaire dans sa nouvelle principauté de Bozzolo en 1593, c'est à cette dernière localité que doit appartenir la monnaie ci-dessus.

La lettre G qui figure au revers indique probablement le nom du monnayeur italien, peut-être aussi ce dernier l'a-t-il simplement employée à l'imitation de Goulaz, Gervais et Gringallet qui pendant de longues années furent maîtres de la monnaie à Genève. Le contrefacteur italien ignorait sûrement qu'en 1595 l'initiale G n'était plus de mise, le maître d'alors s'appelant *Domaine Maillet*.

L'auteur de l'armorial Genevois, entr'autres renseignements sur la monnaie de Genève, cite plusieurs pièces frappées au type de cette ville par des contrefacteurs étrangers; je crois utile de donner ici la description de ces pièces en l'accompagnant de leur attribution qui jusqu'à présent n'a été tentée par personne.

..... N . E . M . N . D . C . RA . C . 1586. Ecusson genevois surmonté de l'aigle d'empire.

R. PCST . etc . . C. Croix de sols de Genève. Billon.  
(Coll. de feu M. Tollot.)

Bien que l'explication totale de cette légende tronquée m'échappe, la terminaison n'en est pas moins significative et suffit pour nous faire reconnaître un produit de l'atelier de Passerano. Les dernières lettres doivent se lire: . . . C(omites) RA(dicate) C(oconnati) et la date qui suit, permet d'attribuer cette monnaie à Percivale II, Pallavicino de Passerano, recteur et capitaine de l'association (*Consortile*) des Radicati.

\*) Les dessins des monnaies No. 3. 4. et 5. ci-décrites se trouvent gravés sur la table qui accompagne la première partie de ce mémoire. V. Indicateur. Année 1865, No. 4.

\*\*) V. Indicateur. Année 1864. No. 3. pag. 51 etc.

En effet nous savons \*) qu'en 1586, date de notre pièce, Percivale II traitait en cette double qualité de recteur et de capitaine et au nom de tous les Radicati avec le duc de Savoie, Charles Emanuel I.

J'ai vainement essayé de me procurer le dessin de cette curieuse monnaie et je le regrette d'autant plus que le sens complet de la légende me serait peut-être apparu, mais M. le Professeur Trembley, possesseur actuel de la collection Tollot et à qui j'en avais écrit, m'a fait répondre que ses recherches étaient demeurées infructueuses.

»Des notes manuscrites de M. G. A. de Luc indiquent encore deux pièces de ce genre dont l'une portait MONETA NOVA; l'autre, remarquable par la substitution d'un tison ardent à la clef de l'armoirie, offrait la légende . . . . . TENEBRIS LUCET, »et au revers, autour de la croix . . . . . SALV. NOS. C. . . . .

Dans ce passage que j'extrai textuellement de l'ouvrage de M. Blavignac, il est question de deux monnaies: pour ce qui est de la première, le lecteur aura sans peine reconnu la monnaie genevoise sans date de Goulaz avec la légende MONETA NOVA. GEBENARUM décrite plus haut sous le No. 2.

Quant à la seconde, l'interprétation ne sera pas plus difficile; le tison ardent blason des Tizzoni seigneurs de Dezana, nous indique le lieu d'origine: c'est un type nouveau à ajouter encore aux innombrables productions de cet intarissable atelier.\*

Cette monnaie est sans date, du moins M. G. A. de Luc ne la donne pas, mais tout porte à croire qu'elle émane de Delfino Tizzone, comte de Dezana de 1582 à 1598. Les légendes sont faciles à compléter; il faut lire LVX E TENEBRIS LVCET et au revers rétablir ainsi le texte C(rux) Christi SALV(a)NOS. On trouve cette formule sur plusieurs monnaies de cette époque.

La pièce qui suit, prend naturellement sa place après les précédentes.

No. 4. — ✕ GENVI . . . . . IT. LEO. 1592. Dans un entourage trilobé un écusson composé à l'imitation de celui de Genève; au 1<sup>er</sup> un lion rampant et couronné, au 2<sup>e</sup> deux clefs en pal placées l'une sur l'autre.

R. LVX. E. T ENEBRIS. L VCET. Légende coupée par les branches d'une croix longue qui traverse aussi un entourage formé par quatre arceaux. Pèse 1,72 gr. Cuivre.

(Musée Cantonal de Vaud.)

Cette jolie monnaie que j'ai trouvée dans les cartons du Médailleur de Lausanne parmi les parpailloles de Genève est en effet fabriquée à l'imitation de ce type et l'illusion devait être complète au moment de son émission. Aujourd'hui que le temps a mis en évidence la nature du métal, il ne peut plus y avoir d'équivoque. La singularité de la légende indiquait aisément d'ailleurs que la pièce n'était pas genevoise.

La parpaillole (de l'italien *parpagliuola*) valait neuf deniers ou trois quarts de sol et portait indifféremment ces divers noms. La croix que nous voyons ici au revers de notre imitation, était le type particulier de cette monnaie.

\*) Blavignac, loc. cit. pag. 364.

\*\*) Promis. Mon. dei Radicati etc. Turin 1860. pag. 19.

La lacune que l'on remarque au milieu de la légende, ne m'a pas permis d'en deviner le sens bien qu'un autre exemplaire tiré encore de l'intéressante collection de M. A. Rilliet de Candolle m'eut livré en entier le premier mot qu'il faut lire GENVIT. Ce dernier exemplaire est d'un titre supérieur au précédent; on peut à la rigueur le qualifier de billon.

Malheureusement à l'exception du premier mot les légendes sont à peu près absentes.

De quel atelier cette monnaie sort-elle, à qui peut-on l'attribuer? Rien ne l'indique au premier coup d'oeil et la légende qui accompagne le lion et y fait allusion, ne nous est d'aucun secours, puisqu'on ne l'a pas encore interprétée. L'eut-elle été, je doute qu'on y eut trouvé autre chose qu'une banalité dans le genre de GENVINA . CIVILITAS. Il faut chercher ailleurs, et dans le blason par exemple, le lion introduit avec une préméditation marquée, nous mettra peut-être sur la voie.

L'examen de toutes les imitations de la monnaie genevoise que j'ai exposées soit dans cet écrit soit dans de précédentes publications, cet examen dis-je, fait reconnaître des variétés notables entre les différents ateliers voués à la contrefaçon; il semble que chacun d'eux ait choisi son type et surtout ses légendes. Or, si nous procédons par voie d'élimination, c'est-à-dire si nous mettons de côté les pays dont les produits sont déjà constatés, nous aurons considérablement retréci le cercle des attributions possibles et restreint la détermination précise à un fort petit nombre de localités; l'étude des armoiries, du style etc. fera le reste.

Les ateliers de l'Italie supérieure qui se sont le plus habituellement livrés à la contrefaçon monétaire sont Dezana, Frinco, Passerano, Macagno, Pomponesco, Bozzolo, Messerano, Castiglione delle Stiviere, Correggio, Montanaro, Novellara, Solferino, Sabionnetta etc.

Nous avons vu la forme d'imitation adoptée par Dezana, Passerano, Pomponesco et Bozzolo; en 1592, date de notre parpaillote, Montanaro ne fabriquait plus et Macagno ne frappait pas encore.

Resteraient les autres pays que j'ai nommés plus haut et qui tous, à différentes époques, ont contrefait les types étrangers; mon instinct numismatique me fait préférer la principauté de Messerano. En effet le lion, que nous voyons figurer dans le blason contrefait, n'est pas dû à une vaine fantaisie du graveur; si cette figure de l'écu n'avait pas une valeur calculée et n'était pas destinée à rappeler les armes réelles du contrefacteur princier, on ne se serait pas donné la peine bien inutile de représenter. Je dis peine inutile, car tous les seigneurs des localités sus-mentionnées avaient de plein droit la faculté de mettre le demi-vol d'aigle comme réminiscence de l'empire dont ils relevaient les uns et les autres.

Ajoutons que le style de la monnaie, l'allure générale et la nature du métal offrent des rapports palpables avec d'autres contrefaçons émanées de Messerano; notamment avec des imitations des *Niquets* de Besançon \*) et une copie des petits *spadins* de Nancy qui font partie de ma collection.

\*) Voir aussi le catalogue J. Rousseau monn. féod. françaises. Paris 1860. 8° No. 801 et 802.

Si mes conjectures sont justes, notre parpailole a vu le jour à Messerano et son auteur est François Philibert Ferrero Fieschi; qui régna de 1584 à 1629. Plusieurs des monnaies qu'il fit légitimement frapper dans ses états, portent un écusson assez semblable à celui de l'imitation genevoise, le lion s'y trouve placé de même.

On a pu remarquer combien de fois je renvoyais le lecteur à l'armorial Genevois: cette fréquence de citations serait à elle seule un éloge de l'oeuvre de M. Blavignac. C'est un recueil prodigieux de renseignements divers, j'y ai beaucoup puisé, j'y ai beaucoup appris, et, sauf quelques légères imperfections inséparables d'un travail aussi étendu, je tiens l'armorial Genevois pour le bréviaire indispensable de quiconque veut connaître la Genève ancienne et moderne.

Au moment de livrer ces lignes à l'impression, je reçois communication d'un monument monétaire du plus haut intérêt pour la numismatique genevoise du 16<sup>e</sup> siècle. C'est la pièce suivante:

No. 5. GENEVA CIVITAS . 1584. Armes de Genève surmontées de l'aigle d'empire.  
R. — POST . TENEBRAS . LVX . M. Croix fourchée. Pèse 9,25 gr. Argent.

A ne lire que la description du type et des légendes, on pourrait croire qu'il s'agit seulement ici du *Sol* fabriqué en 1584 par Domaine Maillet, maître de la monnaie de 1581 à 1587 et qui signait ses pièces de l'initiale M; mais l'épaisseur du flacon et son poids élevé nous indiquent que nous avons sous les yeux un de ces essais ou piéforts\*), auxquels j'ai précédemment fait allusion.

C'est peut-être la première fois que l'on rencontre pour Genève une pièce de ce genre; je dis peut-être, car M. Blavignac (loc. cit. pag. 84) en parlant des quarts de Teston de 1562 et 1593 estime que ce dernier est probablement une *Conseillère*.

En admettant que cette supposition soit fondée, les collectionneurs de monnaies genevoises sauront apprécier la haute valeur du monument que je fais connaître ici, puisque deux spécimens au plus de ce genre nous sont parvenus jusqu'à ce jour. Ils trouveront comme moi, je l'espère, que l'on ne saurait mettre en parallèle ces rarissimes *piéforts* dont le caractère est si éminemment monétaire, avec les *Syndicales*

---

\*) L'essai ou *Piéfort* est un exemplaire beaucoup plus épais que la monnaie courante de même type, que l'on frappe en divers métaux, or, argent, billon ou cuivre et qui servait, dans l'origine de type et d'étalon à l'usage spécial des monnayeurs. La coutume s'est promptement établie de donner à chaque fabrication nouvelle un de ces spécimens aux divers officiers de la monnaie; le tout probablement gradué quant à la valeur intrinsèque du piéfort suivant l'importance des fonctionnaires. Peu à peu des personnages étrangers à la monnaie, mais remplissant les principales fonctions de l'Etat, ont participé à ce don, et à Genève notamment, nous savons que jusqu'aux derniers temps cette coutume s'est maintenue.

En raison de leur destination, les frappes en or portaient dans cette république le nom de *Syndicales*, celles d'argent s'appelaient *Conseillères*.

Entre les *Piéforts* qui méritent véritablement ce nom et les *Syndiques* ou *Conseillères* il existe une ligne de démarcation très arrêtée; ces dernières sont plutôt des pièces de gratification; le caractère des autres est tout professionnel, en un mot purement monétaire.

La France est de tous les pays celui qui a le plus régulièrement pratiqué la fabrication des *Piéforts*, les autres pays l'ont presque ignorée. La Suisse n'en a guères produit; il en existe quelques-uns pourtant et le plus remarquable, à mon avis, est le *Piéfort* du batz de Philippe de Platea, Evêque de Sion, portant la date 1529. Cette pièce unique faisait jadis partie de la collection du Dr. Levade de Vevey; elle est aujourd'hui la propriété du Médailler cantonal de Vaud.



et les *Conseillères* des temps plus modernes. Ces deux dernières, fabriquées quelquefois dans un simple but de spéculation ou par un caprice de monnayeur (Blavignac. *Arm. gen.* pag. 362, 364.) se rencontrent assez fréquemment.

Arrivé au terme de cette étude, je ne me séparerai pas du lecteur sans exprimer ma vive gratitude aux personnes qui ont bien voulu me favoriser de leurs communications. Entre toutes je dois nommer M. le Dr. F. Marin, conservateur du Médailler de Genève, dont le zèle infatigable m'a permis de réunir la plupart des matériaux de cet écrit, M. A. Rilliet de Candolle qui m'a généreusement communiqué les pièces notables de sa collection, ainsi que M. C. Blanchet et G. Vallier de Grenoble auxquels je dois de curieuses empreintes.

J'avais espéré grossir encore cette liste de plusieurs noms, mais chez quelques propriétaires de collections, soit crainte de voir diminuer la valeur d'une monnaie inédite en la laissant publier, soit complète indifférence, mes demandes d'empreintes ou de renseignements sont restées sans résultats, parfois même sans réponse.

A. Morel-Fatio.

### Numismatique Vallaisanne.

Dans notre *Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion*, publiée en 1864, nous avons prié les personnes qui pouvaient posséder des monnaies vallaisannes de bien vouloir nous en donner communication.

Personne n'a répondu à notre appel.

Nous n'oserions conclure de ce silence que la numismatique suisse n'excite pas l'intérêt de ceux de nos compatriotes qui étudient notre histoire nationale. Chaque monnaie devient pour l'historien un document portant un poids, un titre, une signature et une date; si même le millésime ne figure pas sur la pièce de monnaie du moyen-âge, elle est toujours empreinte d'un cachet artistique qui permet presque toujours de fixer, à peu d'années près, l'époque de sa frappe.

Dans les anciennes monnaies et médailles suisses nous retrouvons le développement de toutes les phases de notre nationalité. C'est un précieux souvenir de ces temps héroïques où la patrie suisse était forte et respectée de ses puissants voisins, quoique le droit de frapper monnaie et les autres pouvoirs et attributions de la souveraineté ou de l'indépendance appartint aux Princes Evêques ou aux monastères, aux républiques cantonales ou aux villes libres qui depuis le 13<sup>me</sup> siècle étaient venus se grouper à l'entour des trois cantons primitifs. Si, consacrant quelques loisirs à la description des monnaies de l'évêché de Sion et à l'étude des questions économiques contemporaines, nous venons une fois encore, par la voie de la publicité, demander la communication des pièces vallaisannes qui existeraient dans nos collections publiques et particulières, qu'il nous soit permis de ne point voir cette instance considérée comme une importunité; qu'elle soit prise plutôt comme la preuve du désir de produire un travail correct et complet. Nous nous adressons à MM. les conservateurs de Musées que nous n'aurions pas encore visités, et à MM. les amateurs ou possesseurs de collections de monnaies suisses, les priant tous de bien vouloir nous aviser de ce qu'ils pourraient posséder ou connaître concernant les monnaies du Valais ou les documents se rattachant à son histoire